

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 27 mai 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller

ADMINISTRATION

195-05-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

196-05-19

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1102-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR POUR UN MONTANT DE 528 105 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT ÉQUIVALENT, REMBOURSABLE EN 25 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement d'emprunt relatif à des travaux de réfection sur une partie du chemin de Saint-Edgar, portant le numéro 1102-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection sur une partie du chemin de Saint-Edgar pour un montant de 528 105 \$ et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans, lequel est identifié sous le numéro 1102-19.

ADOPTÉE

197-05-19

APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CYR

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la réfection de chaussée sur une partie du chemin Cyr;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Eurovia Québec Construction inc.	298 380,90 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Eurovia Québec Construction inc. au montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt dollars et quatre-vingt-dix cents (298 380,90 \$), taxes en sus, pour la réfection de chaussée sur une partie du chemin Cyr, celle-ci étant la plus basse et seule soumission conforme reçue. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1086-19.

ADOPTÉE

198-05-19

PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES - AUTORISATION DE BUDGET D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Considérant les travaux entrepris par la Ville pour le prolongement de l'avenue des Érables en 2018;

Considérant l'entente intervenue le 30 août 2018 entre les parties soient la Ville, Norda Stelo inc. et les Entreprises PEC inc., à l'effet de reporter certains travaux en 2019;

Considérant que ce report de travaux entraînera des frais supplémentaires pour les frais de surveillance pour la firme Norda Stelo inc.;

Considérant que cesdits frais seront assumés par l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser un budget supplémentaire d'honoraires à la firme Norda Stelo inc. au montant de 3 000 \$, et ce, dans le projet du prolongement de l'avenue des Érables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 39.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière